

Vigilance sur les dégradations, entraves, menaces, injures ou altercations

La Fédération Départementale des Chasseurs du Var souhaite attirer votre vigilance sur les dégradations, entraves, menaces, injures ou altercations susceptibles de survenir lors des battues au grand gibier ou lors de la chasse du petit gibier, notamment avec des opposants à la chasse.

Dans le contexte actuel, il est indispensable d'adopter une attitude responsable, calme et rigoureuse. La sécurité des participants et des tiers demeure la priorité : ne répondez pas aux provocations, ne recherchez pas la confrontation et, si nécessaire, suspendez ou adaptez immédiatement l'action de chasse.

En cas d'incident, même isolé ou apparemment sans gravité, vous devez :

- Relever précisément les faits, la date, l'heure et le lieu ;
- Identifier les témoins ;
- Conserver tout élément de preuve utile : photographies, vidéos, messages ou constats de dégradation ;
- Contacter sans délai la gendarmerie en cas de danger, de menace, de violence ou d'entrave ;
- Déposer plainte dès le premier incident caractérisé ;
- Informer rapidement la Fédération Départementale des Chasseurs du Var et lui transmettre une copie des éléments disponibles.

Chaque incident doit également être recensé sur la [plateforme nationale de signalement des actes malveillants de la Fédération Nationale des Chasseurs](#). Le signalement doit être aussi précis que possible et accompagné des justificatifs disponibles, notamment des photographies, des témoignages et d'une copie de la plainte.

Nous vous remercions de relayer ces consignes auprès de l'ensemble des chasseurs de petit gibier et aux chasseurs participant aux battues. La vigilance de chacun, la maîtrise de soi et le signalement systématique des faits sont essentiels pour prévenir toute escalade et permettre une réponse collective, documentée et juridiquement adaptée.

Bien cordialement.

Le Président

Fédération Départementale des Chasseurs du Var

